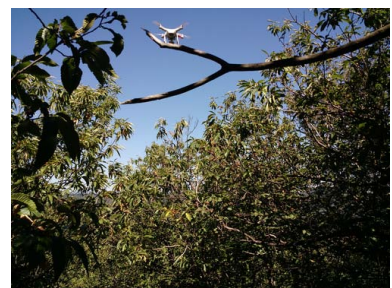


Peyrolles-info

131

Pylône de téléphonie mobile

Le projet de pylône de téléphonie mobile pour sortir Peyrolles des "zones blanches" avance doucement mais il avance. Une société de drone est venue simuler la visibilité depuis les emplacements envisagés



Photos panoramiques © Hugues Masclaux, Till Up drone, 30190 La Calmette

Fête de Peyrolles



Comme chaque année de nombreux habitants et amis de Peyrolles se sont retrouvés le 30 juillet pour la traditionnelle fête animée avec brio par Sylvie et Mélanie qui ont donné une note très festive à ce moment de convivialité.



Réunion d'échange sur l'avenir de la commune

Le dimanche 31 juillet, une réunion d'échange sur l'avenir de la commune a eu lieu autour du maire qui, bien que souffrant, avait tenu à être présent.



Conseil municipal du 6 octobre 2016

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Absent : Pierre Hénon , pouvoir à François Abbou.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 1er juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PACTE TERRITORIAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de nouvelles subventions du Conseil Départemental du Gard appelées Pacte Territorial. Ce Pacte Territorial ouvre droit à des subventions pour la traversée d'agglomération la restauration de monuments historiques, l'équipement rural : eau potable et assainissement et crédits départementaux d'équipement (C.D.E.) soutenant tout projet d'investissement hors les domaines cités ci-dessus.

Le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 25 % au titre du CDE pour la deuxième tranche d'un mur de soutènement de la route communale du Mas n° C007 d'un montant de 12 331 € H.T. soit une demande de subvention de 3 082 €.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une consultation. L'entreprise Legrand a été retenue pour le montant précité. Les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Accord unanime du Conseil Municipal

2. MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite à la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 qui modifie les compétences des communautés de communes, la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes a mis en conformité ses statuts lors de son conseil du 14 septembre 2016. Il est maintenant nécessaire que le conseil municipal les valide par délibération.

Accord unanime du Conseil Municipal

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier et non routier communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication, les plafonds de redevance 2015 sont fixés à 40.25 € par km d'artère en souterrain, à 53,66 € en aérien et à 26,94 €/m² d'installation au sol. Ce qui donne sur la commune de Peyrolles :

Artères aériennes	7,50 km x 51.74 €	388,05 €
Emprise au sol	1 m ² à 25,87 €	25,87 €
TOTAL		413,92 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 414 € au titre de la RODP acheminement des télécommunications pour l'exercice 2016.

4. AVIS SUR LA DÉLIMITATION DES TERRITOIRES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE

Après le renouvellement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, de futurs Conseils territoriaux de santé vont être mis en place au plus tard au 1er janvier 2017. Ils remplaceront les Conférences de territoire. Une consultation est lancée par l'Agence Régionale de Santé pour définir le périmètre géographique de ces nouvelles instances de démocratie sanitaire délimitée à l'échelle infrarégionale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur deux hypothèses proposées.

- Première hypothèse : découpage en 13 territoires correspondant aux départements de la Région Occitanie. Cette structuration s'inscrit dans un continuum géographique avec les territoires de santé.
- Deuxième hypothèse : découpage en 6 territoires fondés sur le regroupement des départements limitrophes et notamment celui du Gard et de la Lozère.

Avis favorable du Conseil Municipal pour la première hypothèse (garder comme territoire le Département du Gard) par 5 voix pour et 2 abstentions

5. PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU CAPTAGE D'EAU

Il s'agit d'ouvrir l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage d'eau destiné à la consommation humaine dit « Puits de la Salle ». Cette démarche a déjà été réalisée mais c'est une délibération générale qui donne tous les points importants à réaliser dans toute DUP de captage, entre autres d'établir des servitudes dans le Périmètre de Protection Rapprochée et des servitudes d'accès aux ouvrages.

Accord unanime du Conseil Municipal

6. DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – DETR 2016

La commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.)

Les travaux d'accessibilité de la mairie, peuvent faire l'objet de cette demande. À savoir pour la rampe d'accès:

1- Pose des points lumineux pour un montant de 1 496 € HT

2- Revêtement de la rampe d'accès, de la place parking handicapé et du cheminement en dalles de pierre pour un montant de 7 745 € HT

Soit un total de travaux de : 9 241 € HT sur lesquels nous pouvons demander une subvention de 50 % soit 4 620 €

Accord unanime du Conseil Municipal

La séance est levée à 19h30.